
Renvoi à la commission chargée de recueillir les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution de celle envoyée par la société populaire de Bletterans (Jura), lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission chargée de recueillir les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution de celle envoyée par la société populaire de Bletterans (Jura), lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 351-352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_42031_t1_0351_0000_16;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en six couverts d'argent, trois pendules, dont deux de prix, en livres, en six couvertures, deux lits en soie, un autre lit en camelot, en linge très fin et en deux petits instruments en argent renfermant une huile crasseuse et très puante à qui des fanatiques ou des sots donnent encore le nom de *sainte*.

« Grâces vous soient rendues, Montagnards, depuis le 31 mai, l'esprit public marche à pas de géant vers la Révolution, il se vivifie tous les jours; les modérés, les aristocrates même commencent à croire que ça ira.

« Je vous invite, au nom du canton de Cuiscaux, à rester à votre poste, le salut de la République en dépend.

« Salut et fraternité aux Montagnards, haine et mépris aux crapauds du Marais et aux fédéralistes leurs dignes fils.

« P. CRESTIN. »

La Société républicaine de Besse (Besse-en-Chandesse), chef-lieu de district, du département du Puy-de-Dôme, approuve les journées à jamais mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin derniers; elle invite la Convention à continuer ses glorieux travaux, et à rester inébranlable à son poste jusqu'à ce que la République soit assise sur des bases impérissables. Les citoyens qui la composent sauront mourir, s'il le faut, pour sauver la patrie.

Mention honorable, et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société républicaine de Besse (2).

La Société républicaine de Besse, chef-lieu de district, département du Puy-de-Dôme, à la Convention nationale.

« Législateurs montagnards,

« Et nous aussi, nous sommes vraiment montagnards, c'est assez vous exprimer que nous avons approuvé les journées à jamais mémorables des 31 mai, 1^{er} et 2 juin; que nous avons reçu avec reconnaissance la charte de la liberté; qu'au premier signal nous nous sommes levés pour la défendre contre ces barbares conspirateurs que renfermait l'infamale ville de Lyon, et que nous désirons que vous restiez inébranlables à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assis la République sur des bases impérissables. Continuez de remplir notre espoir et nous saurons mourir, s'il le faut, pour sauver la patrie.

« Voilà, citoyens représentants, tout ce que nous savons et voulons vous dire.

« A Besse, le 11^e jour du 2^e mois de la République française, une et indivisible.

(*Suivent 24 signatures.*)

Couturier, représentant du peuple, écrit d'Étampes qu'il adresse à la Convention 18 à 20 voitures de cloches et de matières de cuivre et de fer; il annonce le désistement de plusieurs prêtres, et des dons d'argenterie d'église.

Insertion de la lettre au « Bulletin » et renvoi aux inspecteurs de la salle (3).

Suit un extrait de la lettre de Couturier, d'après le Bulletin de la Convention (1).

Le représentant du peuple Couturier écrit d'Étampes, le 24 brumaire :

« Demain, dit-il, 18 à 20 voitures de cloches et de matières de cuivre et de fer, provenant des offrandes du canton de Rochefort, partiront. Quant à son argenterie, qui est aussi abondante en proportion, je l'ai remise à l'entrepôt général pour n'en faire qu'un seul et même convoi, quand le tout sera rassemblé, à la tête duquel je me mettrai.

« La commune d'Angerville, par moi régénérée, a déclaré à son curé qu'elle n'avait plus besoin de lui, qu'elle connaissait maintenant la vérité, etc...

« L'ex-chanoine Boncerf, demeurant ici, m'envoie un beau calice et sa patène, dont il était propriétaire, et me marque que, depuis quarante ans qu'il est prêtre, il a fort peu dit de messes, et que, depuis quelque temps, il s'en était entièrement abstenu.

« Le citoyen Thibault, prêtre républicain à Pithiviers, département du Loiret, m'écrit qu'il viendra ici dans deux jours pour que je le marie; trois autres reçoivent ma bénédiction aujourd'hui.

« Hier l'officier public, membre de la municipalité, a fait l'enterrement de la citoyenne Boissière, en place du curé, qui n'a pas voulu sortir, dans la crainte d'être hué.

« Nous célébrons aujourd'hui la fête de la raison dans l'église Notre-Dame.

COMPTE RENDU de l'Auditeur national (2).

Le représentant du peuple à Étampes écrit que 18 voitures, chargées de cloches et de cuivre du canton de Rochefort, se rendent à leur destination, et que l'argenterie des églises est au département. Il enverra successivement les effets de même nature que fourniront les autres cantons, qui s'empressent aussi d'ouvrir les yeux à la lumière de la raison et de ne pas croire aux mensonges des prêtres.

Les membres composant la Société populaire de Bletterans, département du Jura, abjurant les erreurs qui ont accompagné l'acceptation qu'ils ont faite de la Constitution, déclarent qu'ils l'ac-

(1) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793). Cette lettre n'est pas mentionnée dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Audard.

(2) *Auditeur national* [n° 422 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 2]. D'autre part, les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 321 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 1487, col. 1] rendent compte de la lettre de Couturier dans les termes suivants :

« Le représentant du peuple écrit d'Étampes que 18 voitures, chargées des cloches et des cuivres du canton de Rochefort, sont en route; l'argenterie est au département. Il annonce qu'il enverra successivement les effets des autres cantons; mais il demande qu'il soit donné des reçus aux voituriers et conducteurs. La commune d'Angerville, ajoute-t-il, a déclaré à son curé qu'elle n'avait plus besoin de lui, qu'elle connaissait maintenant la vérité.

« Insertion au *Bulletin* et renvoyé au comité des inspecteurs de la salle. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 269.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 269.

ceptent purement et simplement. Ils félicitent la Convention sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission chargée de recueillir les procès-verbaux d'acceptation de la Constitution (1).

Le directoire du district de Semur fait part à la Convention qu'il va faire passer à la Monnaie quelques saints d'argent et autres ustensiles d'église aussi en argent, qui commencent à devenir inutiles; que la dernière levée dans ce district a produit 2,136 braves volontaires, et que, malgré la stérilité de la récolte dans ce district, il part journellement plusieurs centaines de quintaux de blé pour les armées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du directoire du district de Semur (3).

Le directoire du district de Semur, département de la Côte-d'Or, à la Convention nationale.

« Semur, le 16^e de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« Lorsque vous avez fait tomber la tête du dernier de nos tyrans, lorsqu'assurant, par ce grand acte de justice nationale, le triomphe de la République, nous vous avons dit que la femme de ce traître, l'exécration Antoinette, l'opprobre de son sexe, respirait encore; qu'il fallait que le glaive de la loi s'appesantît sur sa tête coupable. Ce grand œuvre est consommé, le souffle impur de cette femme atroce qui réunissait tous les vices dans son cœur et tous les crimes sur sa tête, ne souille plus l'air que respirent les enfants de la liberté.

« Lorsque votre énergie républicaine a sauvé la patrie dans les glorieuses journées des 31 mai et 2 juin derniers, nous avons dit que vous deviez avoir le courage de punir les traîtres et les conspirateurs; vous l'avez fait, et vous avez bien mérité de la patrie.

« Lorsqu'après nous avoir donné une Constitution républicaine digne de faire le bonheur du genre humain, vous paraissiez avoir rempli la tâche honorable que vous vous étiez imposée, nous vous avons dit : « Restez à votre poste, n'abandonnez pas le gouvernail de la patrie, achevez de la sauver, achevez de terrasser tous les traîtres, tous les conspirateurs, tous les fédéralistes, en un mot tous les ennemis intérieurs et extérieurs. »

« Vous avez parcouru à pas de géant une immense et glorieuse carrière, le but est proche. Poursuivez, sublime et sainte Montagne. Magnanimes législateurs, achevez votre ouvrage, nos ennemis, foudroyés de toutes parts, vont

bientôt vous offrir la jouissance la plus délicieuse, le triomphe de la liberté, l'affermissement de la République et le bonheur des peuples.

« Admirateurs de vos vertus civiques et de vos énergiques travaux, nous nous efforçons, dans le poste où nous a placé la confiance de nos concitoyens, de suivre la route éclatante que vous nous tracez. Depuis longtemps à la hauteur de la Montagne par nos opinions et nos sentiments, nous avons pris, sous l'autorité du directoire de notre département, les mesures les plus sévères contre tous les ennemis de la République, nous sommes parvenus à purger notre district de tous les fauteurs de l'aristocratie, du fédéralisme et de la superstition, la majeure partie de nos administrés est déjà persuadée que rien n'est plus facile que de se passer de prêtres. Ils ne demandent que de bons moralistes, des instituteurs citoyens qui, formant leurs enfants aux vertus civiques, joignent l'exemple au précepte.

« Nous avons envoyé depuis longtemps à la Monnaie de Paris une assez grande quantité d'argenterie qui provenait du superflu de nos temples; des recherches plus scrupuleuses nous en ont fait découvrir d'autres, notamment un gros saint Andoche d'argent que les habitants de Soulieu, lorsqu'ils étaient encoûtés sous le fanatisme, regardaient comme leur *palladium*, et qu'ils offrent aujourd'hui de grand cœur à la République. Nous avons la certitude de dénicher bientôt un autre saint qu'on a soustrait jusqu'à présent à la vigilance de nos prédécesseurs, mais qui ne nous échappera pas, d'après les mesures que nous avons prises; nous y joindrons aussi quelques croix, calices, ciboires qui commencent, dans bien des endroits, à devenir inutiles et tous ces hochets du fanatisme serviront à alimenter nos braves sans-culottes.

« Les cloches se descendent avec ardeur, et lorsque le ministre de la guerre voudra les faire conduire aux fonderies de Mont-Cenis, il trouvera de quoi fournir des canons pour soutenir le courage de 2133 braves volontaires, produit de notre dernière levée, qui sont partis de ce district pour aller combattre les ennemis de la patrie.

« Malgré la stérilité des récoltes de notre district, il part journellement plusieurs centaines de quintaux de blé pour les armées, en exécution des réquisitions des représentants du peuple.

« Tous nos ouvriers travaillent à l'armement et à l'équipement de nos défenseurs et nous avons fourni bien au-delà du contingent qui nous avait été assigné par les réquisitions des représentants du peuple.

« Nous avons célébré la 1^{re} décade du 2^e mois par une réunion fraternelle de toutes les autorités constituées de notre ville et la Société populaire; notre fête civique a été terminée par un autodafé de titres féodaux, de portraits de nos ci-devant tyrans, de leurs femmes et parents et de plusieurs de leurs esclaves, les ci-devant nobles. Nous célébrerons toutes nos décades par de semblables fêtes, nous y ferons à la patrie de semblables sacrifices.

« Continuez, continuons, ça ira. Vive la République !

« P. POTIER, vice-président; SALOMON; C. G. GAUTHIER; PETROT; MANANT, procureur syndic. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 269.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 270.

(3) Archives nationales, carton C 279, dossier 754.